Monsieur André VITAL Fonctionnaire délégué Direction de l'Urbanisme - A.A.T.L. Région de Bruxelles-Capitale C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/réf. : 04/PFU/245129 N/réf. : gm/bxl2.61/s.467 Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

<u>Objet</u>: <u>BRUXELLES</u>. <u>Rue du Grand Hospice</u>. <u>Remis en état du pavement de la voirie et des trottoirs</u>. <u>Demande de permis unique</u>. **Avis conforme de la CRMS**.

En réponse à votre lettre du 10 novembre 2009, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 18 novembre 2009 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable.

La demande porte sur le tronçon de la rue du Grand Hospice situé entre la rue Marcq et de la rue de Laeken, qui est partiellement compris dans le site classé de la placette située devant l'Hospice Pacheco. Les travaux portent sur:

- la remise en état du pavage de la voirie carrossable en réutilisant les pavés de porphyre existant (remise à bout).
- la remise en état du revêtement en pavés platines du trottoir situé devant l'immeuble du Grand Hospice ainsi que le remplacement par des platines des dalles de béton 30x30 qui existent à certains endroits.

Selon le rapport technique de la DMS, les travaux ont déjà été réalisés avant la délivrance du permis. Bien que la CRMS regrette qu'il s'agisse d'une régularisation de travaux réalisés sans autorisation préalable, elle n'émet pas d'objections particulières aux travaux effectués. Elle estime toutefois que, si les travaux avaient fait l'objet d'une autorisation préalable, un plus grand soin aurait été exigé pour ce qui concerne la pose des pavés (une pose pratiquement jointive est nécessaire pour éviter le basculement des pavés). Elle demande, dès lors, à la Ville de Bruxelles d'introduire dorénavant les demandes en temps utiles. Enfin, la Commission s'interroge sur l'état du tronçon de la rue du Grand Hospice situé entre la rue Marcq et le quai au Bois à Brûler, qui n'est pas compris dans le projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS Secrétaire-adjointe G. VANDERHULST Président f.f.